

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-068

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 10

**SÉANCE DU
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 3

FINANCES - Suppression du Budget annexe Gens du Voyage au 1er janvier 2020

Cette proposition répond à la volonté de simplifier notre structure budgétaire. Les données seront injectées dans le budget principal.

Ce changement n'emporte aucune incidence financière et la visibilité des flux concernant ce champ d'intervention sera préservée du fait de la double comptabilité analytique.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- la dissolution du BA Gens du Voyage au 31/12/2019 ;
- la reprise au 01/01/2020 dans le Budget Principal 810 00 de
 - tous les soldes en écriture dudit budget dissout
 - de tous les droits et obligations
 - de l'actif et du passif.

*Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 30 septembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER*



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20190925-2019-068-DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-069

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 10

SÉANCE DU
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4

ADMINISTRATION GENERALE - Fonds de concours communaux pour la construction de structures périscolaires

Il est proposé de retenir une ventilation des subventions départementales tenant compte de la décision des élus de la COCOBEN qui justifiaient ces fonds de concours par des « améliorations » portées aux projets à l'initiative des maires concernés.

En échange de quoi, ce coût supplémentaire devait faire l'objet d'une participation communale à la communauté de communes sous la forme d'un fonds de concours.

Aussi, au vu de ces éléments, il est proposé de diminuer le montant du fonds de concours communal du montant des subventions par commune du Département comme récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Commune	Montant fonds de concours	Montant subvention départementale	Montant fonds de concours restant à verser par les communes
Kertzfeld	200 933 €	175 900 €	25 033 €
Sand	94 933 €	163 600 €	0 €
Sermersheim	181 133 €	146 600 €	34 533 €
Herbsheim	0 €	29 700 €	0 €
Kogenheim	0 €	69 880 €	0 €
Westhouse	0 €	103 000 €	0 €

A noter que la subvention totale du département est de 688 680 €, les autres projets qui ne donnent pas lieu à versement d'un fonds de concours communal ayant également été subventionnés (Herbsheim, Kogenheim et Westhouse).

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'arrêter les soldes des fonds de concours à verser par les communes aux montants suivants :

- Commune de Kertzfeld : 25 033 €
- Commune de Sermersheim : 34 533 €.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 30 septembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20190925-2019-069-DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-070

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 10

SÉANCE DU
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 5

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Représentation de la CCCE au sein du Conseil de l'Eurodistrict

Lors de la séance du Conseil du 28 mars 2019, le Conseil de l'Eurodistrict a voté en faveur des nouveaux statuts qui prévoient notamment le passage de 50 à 30 élus, autrement dit de réduire le nombre d'élus de 25 à 15 par délégation.

L'article 3 précisant la réorganisation du nombre de sièges au Conseil prévoit qu'au titre de la partie française, le Conseil comprend 15 membres, soit :

- 12 représentants de l'Eurométropole de Strasbourg dont son Président et le Maire de Strasbourg. La représentation doit respecter le pluralisme de l'assemblée de l'Eurométropole.
- 2 représentants de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein dont le représentant légal.
- 1 représentant de l'Etat français dans le département.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de désigner en qualité de représentants de la CCCE :

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Marc WILLER	M. Éric KLETHI
Mme Laurence MULLER-BRONN	Mme Marianne HORNY-GONIER

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 30 septembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-071

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 10

SÉANCE DU
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

GENS DU VOYAGE - Terrain d'accueil d'Erstein - Convention annuelle de financement avec l'Etat et le Département du Bas-Rhin

Il s'agit de reconduire la convention avec l'Etat et le Département dont l'objet est précisé dans son article 1.

Sa signature conditionne, pendant une année civile, l'ouverture du droit au versement d'une aide au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage de l'État et du Département du Bas-Rhin.

En contrepartie du versement de ces deux aides, le gestionnaire s'engage :

- à accueillir dans son aire d'accueil des personnes dites gens du voyage et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles terrestres ;
- à ce que son aire d'accueil soit aménagée, entretenue et conforme au décret n°2001-569 relatif aux normes techniques applicables ;
- à ce que ses usagers puissent bénéficier d'actions à caractère social et socio-éducatif.

L'aire d'accueil dispose, en particulier, des intervenants suivants :

- régisseur et agent technique : accueille, effectue les formalités d'installation, encaisse les redevances, alerte en cas de dysfonctionnement et assure la maintenance des équipements ;
- coordonnateur social.

En outre, les dispositifs de droit commun assurent la continuité de leurs interventions auprès des usagers de l'aire :

- dans le domaine social et éducatif : dispositifs d'accompagnement, service de protection maternelle et infantile, scolarisation, accès aux équipements socio-éducatifs de la commune, etc.
- au titre des services communaux et intercommunaux : respect de la réglementation, entretien des espaces collectifs, ramassage des ordures ménagères.

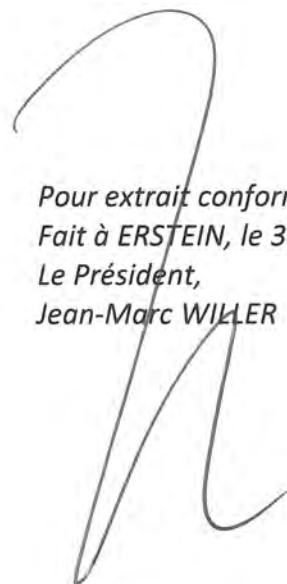
L'annexe 2 de la convention précise le montant théorique de l'aide susceptible d'être versée, celui-ci dépendant du taux d'occupation sur la période :

→ 40.417,60 € (Etat = 27.239,40 € / Département = 13.178,20 €).

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20190925-2019-071-DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019



Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention annuelle de financement avec l'Etat et le Département du Bas-Rhin.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 30 septembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20190925-2019-071-DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-072

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 10

**SÉANCE DU
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 7

COMMERCE ET ARTISANAT - ANIMATION ECONOMIQUE - Opération collective de modernisation – Deux dossiers de demande d'aides directes

Deux dossiers d'attribution d'aide sont proposés dans le cadre du dispositif « Opération Collective de Modernisation de l'artisanat, du commerce et des services » (O.C.M.).

7.1. Entreprise : Le Cellier Mobile - Erstein

Entreprise de vente de vins et spiritueux créée en 2007
CA 2018 : 845.000 € / Effectif : 4 personnes
Le magasin de Strasbourg a été revendu en 2018.

Le projet :

Agrandissement de la surface de vente : nouvel aménagement intérieur et façade extérieure pour une meilleure visibilité pour un montant travaux de 83.543 € HT (montant HT des dépenses plafonnée à 75.000 €), soit une subvention de 21,72 % = 16.290 €, dont 5.430 € à la charge de la CCCE.

Sur avis favorables du comité de pilotage OCM et de la Commission Emploi et Développement économique, il est proposé au Conseil communautaire de verser une subvention maximale de 16.290 €, sur présentation des factures et au prorata des dépenses effectuées, à l'entreprise Cellier Mobile à Erstein.

7.2. Entreprise : Petit Pois Carotte – Erstein

Création en 2011 / CA : 150.000 € / M. KIENER travaille seul
Traiteur à emporter ou livraison – plat du jour.

Le projet :

Réorganisation de l'espace accueil (comptoir, peintures), optimisation de la cuisine (agencement, matériel, chambre froide) pour développement de l'activité traiteur pour un montant de travaux HT de 34.410 €, soit une subvention de 21,72 % = 7.473 €, dont 2.491 € à la charge de la CCCE.

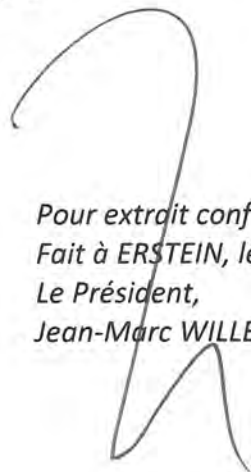
Sur avis favorables du comité de pilotage OCM et de la Commission Emploi et Développement économique, il est proposé au Conseil communautaire de verser une subvention maximale de 7.473 €, sur présentation des factures et au prorata des dépenses effectuées, à l'entreprise Petit Pois Carotte à Erstein.

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20190925-2019-072-DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019



Après délibération, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de verser une subvention maximale de 16.290 €, sur présentation des factures et au prorata des dépenses effectuées, au Cellier Mobile à Erstein,
- de verser une subvention maximale de 7.473 €, sur présentation des factures et au prorata des dépenses effectuées, à Petit Pois Carotte à Erstein.



Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 30 septembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-073-1

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 10

**SÉANCE DU
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 8.1

ASSOCIATIONS – Attributions de subventions aux associations – Activités régulières et permanentes pour les jeunes

Sur avis favorables de la Commission T.C.V.A.P et du Bureau et après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les aides suivantes :

Demandeur	Objet	Observations	Montant proposé
Amis de la Dîmière (poterie, chorale) - Hipsheim	Saison 2018/2019	33 jeunes x 10 €	330 €
Tennis club - Rhinau	Saison 2018/2019	45 jeunes x 10 €	450 €
FC - Matzenheim	Saison 2018/2019	136 jeunes = 650 €	650 €
ASLC - Schaeffersheim	Saison 2018/2019	101 jeunes = 650 €	650 €
Tennis Club - Westhouse	Saison 2018/2019	35 jeunes x 10 €	350 €
Tennis Club - Benfeld	Saison 2018/2019	114 jeunes = 650 €	650 €
	TOTAL		3 080 €

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 30 septembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20190925-2019-073-1-DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-073-2

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 10

**SÉANCE DU
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 8.1.

ASSOCIATIONS – Attributions de subventions aux associations - Aide à la location de chapiteaux

Sur avis favorables de la Commission T.C.V.A.P et du Bureau et après délibération, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer l'aide suivante :

Demandeur	Objet	Observations	Montant proposé
Aviculteurs - Erstein	Marché avicole 10/06/19	200m ² x 4 € > plafonné à 600 €	600 €
	TOTAL		600 €

*Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 30 septembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER*



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20190925-2019-073-2-DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-073-3

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 10

SÉANCE DU
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 8.3

ASSOCIATIONS – Attributions de subventions aux associations – Enveloppe de soutien à la vie associative

Sur avis favorables de la Commission T.C.V.A.P et du Bureau et après délibération, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer les aides suivantes :

Demandeur	Objet	Observations	Montant proposé
FC - Kogenheim	Fonctionnement	Achat mobilier - tables et chaises (coût total = 11 037 €)	1 000 €
CSC Adelpia - Huttenheim	Investissement	Nouvelle chaudière + chauffe eau (coût total 11 652 €)	2 000 €
Harmonie - Boofzheim	Fonctionnement	Achat chemises brodées pour uniforme (coût total 2 262 €)	800 €
Team Free Bike - Osthouse	Manifestation	Organisation des 1ères foulées du Bronnwasser le 24/08/19 (coût total = 3100 €)	600 €
CSB - Osthouse	Manifestation	Organisation 50 ^{ème} anniversaire de l'association (coût total 2 600 €)	1 000 €
MJC - Gerstheim	Manifestation	Organisation expo photos sur le village (coût total 560 €)	500 €
Club de quilles - Erstein	Manifestation	Organisation festival du sucre 2019 (coût total 149 300 €)	2 000 €
TOTAL			7 900 €

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 30 septembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20190925-2019-073-3-DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-073-4

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 10

**SÉANCE DU
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 8.4

ASSOCIATIONS – Attributions de subventions aux associations – Enveloppe de soutien à la vie associative

Sur avis favorables de la Commission T.C.V.A.P et du Bureau et après délibération, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer les aides suivantes :

Demandeur	Salle concernée	Observations	Montant proposé
CSB Osthouse	Salle CSBO	Remplacement toiture petite salle et désamiantage Remplacement installation chauffage grande salle Subvention = coût total (119 966 € HT) x 30%	35 990 €
Ville Benfeld	Courts de tennis couverts	Remplacement de l'entoilage d'un court de tennis et réparations diverses Subvention = coût total (58 500 € HT) x 15%	8 775 €
		TOTAL	44 765 €

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 30 septembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20190925-2019-073-4-DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-074

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 10

SÉANCE DU
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 9

GESTION DES DECHETS - Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - SMICTOM d'Alsace Centrale

Après avoir entendu l'exposé de Martine HEYM, Vice-Présidente, le Conseil communautaire :

- prend acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2018 du SMICTOM d'Alsace Centrale et
- considère qu'il a été satisfait aux obligations prévues par la législation en vigueur.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 30 septembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20190925-2019-074-DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-075

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 10

SÉANCE DU
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 10

PATRIMOINE - Renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie d'Erstein

Le bail avec l'Etat, relatif à la location de la caserne de Gendarmerie à Erstein, d'une durée de 9 années, arrive à son terme le 15 octobre 2019.

Il s'agit de renouveler ce bail pour une nouvelle période de 9 ans.

Modification à apporter dans le nouveau bail :

- prise en compte de l'aménagement du 16ème logement
(Avenant n°1 du 16 avril 2013)

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le renouvellement du bail avec l'Etat relatif à la caserne de Gendarmerie d'Erstein et d'autoriser le Président à signer l'acte administratif y relatif.

*Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 30 septembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER*



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20190925-2019-075-DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-076

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 10

SÉANCE DU
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 11

TRANSPORTS – Aménagements cyclables Diebolsheim Friesenheim – Aménagement RD 468 à Diebolsheim – Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage

Convention entre la CCCE et le Conseil Départemental du Bas-Rhin, concernant l'aménagement d'une chicane d'entrée permettant la traversée sécurisée des cyclistes et piétons et visant une réduction de la vitesse des véhicules motorisés en entrée d'agglomération.

Montant estimé de l'opération : 56 857,20 € TTC

Participation financière du CD67, objet de la convention : 6 621,24 €.

Après délibération, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage confiée à la CCCE ;
- d'autoriser le Président à signer cette convention et tous documents y afférents.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 30 septembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20190925-2019-076-DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-077

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 10

**SÉANCE DU
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 12

TRANSPORTS - Projet routier RD 1083-RD 829 – Modification des acquisitions foncières

Dans le cadre de l'opération de création d'un giratoire sur la RD 1083, couplé d'un passage souterrain piétons/cycles, d'un barreau de liaison entre la RD 1083 et la RD 829 et d'une piste cyclable et d'un giratoire sur la RD 829, les surfaces à acquérir ont été affinées pour correspondre au projet et à la réalité du terrain.

Après délibération, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'abroger la délibération n° 2019-064.02 du 26/06/2019 relative aux acquisitions foncières ;
- d'acquérir, dans le cadre de l'opération de création d'un giratoire sur la RD 1083 et de la réalisation d'un barreau et d'une liaison cyclable entre la RD 829 et la RD 1083 :

1. sur le ban communal de Benfeld, secteurs IAUX et IAUh1 au PLU, les terrains suivants aux prix de 1.000 € par are (soit 10 € par m²) :

Commune	Section / Parcelle*	Zonage PLU	Nom(s) propriétaire(s)		Adresse(s) propriétaire(s)	Surface nécessaire en m ² *	Prix d'acquisition €/m ² *	Prix d'acquisition total*
BENFELD	AI / 2	IAUX	Monsieur	KOENIG Joseph Alexis	2 rue du Général Vix 67230 SAND	411	10,00 €	4 110,00 €
			Monsieur	KOENIG Patrice Alexandre	BAT D 113 rue Lesage 51100 REIMS			
			Madame	SCHMITT Marie Henriette	2 rue du Général Vix 67230 SAND			
			Monsieur	KOENIG Guillaume Michel	26 rue de Molsheim 67310 TRAENHEIM			
BENFELD	AI / 3	IAUX	Madame	SCHMITT Denise Marie Berthe Yvonne	14 rue des Aulnes 67210 GOXWILLER	269	10,00 €	2 690,00 €
BENFELD	AI / 4	IAUX	Monsieur	WEIBEL Lucien Etienne	Rue de Daubensand 67230 OBENHEIM	117	10,00 €	1 170,00 €
			Madame	SCHMITT Denise Marie Berthe Yvonne	14 rue des Aulnes 67210 GOXWILLER			
BENFELD	AI / 219	IAUX	Monsieur	WALTER Daniel Albert Paul	30A Faubourg du Rhin 67230 BENFELD	87	10,00 €	1 000,00 €
	AI / 230					13	10,00 €	
BENFELD	AI / 8	IAUX	Madame	SCHMITT Jacqueline Yvonne (épouse RIEHL)	15 rue du Château 67150 BOLSENHEIM	65	10,00 €	650,00 €
BENFELD	AI / 228	IAUX	Madame	FLORES-KLEIN Françoise Marie Madeleine	12A rue de Matzenheim 67230 SAND	141	10,00 €	1 410,00 €

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20190925-2019-077-DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

BENFELD	AI / 232	IAUX	Monsieur	SCHEER Henri Paul Victor	2 rue du Général Leclerc 67230 HUTTENHEIM	221	10,00 €	2 210,00 €
			Madame	SCHEER Martine Marie Louise	2 rue du Général Leclerc 67230 HUTTENHEIM			
			Madame	FREY Anne Marie Salomé	2 rue du Général Leclerc 67230 HUTTENHEIM			
			Monsieur	SCHEER Benoit Henri Joseph	2 rue du Général Leclerc 67230 HUTTENHEIM			
BENFELD	AI / 11	IAUX	Monsieur	WALTER Henri	1 rue du 1 ^{er} Décembre 67230 SAND	146	10,00 €	1 460,00 €
			Madame	BOUCHET Martine Denise Pierrette	1 rue du 1 ^{er} Décembre 67230 SAND			
BENFELD	AI / 207	IAUX	Madame	COELSCH Christiane Marie Noelle	1 rue du Couvent 67860 FRIESENHEIM	136	10,00 €	6 210,00 €
BENFELD	AI / 234	IAUX				7	10,00 €	
BENFELD	AI / 209	IAUh1				264	10,00 €	
BENFELD	AI / 236	IAUh1				9	10,00 €	
BENFELD	AI / 211	IAUh1				198	10,00 €	
BENFELD	AI / 238	IAUH1				7	10,00 €	
BENFELD	AI / 15	IAUh1	Monsieur	KOENIG Joseph Alexis	2 rue du Général Vix 67230 SAND	197	10,00 €	1 970,00 €
			Monsieur	KOENIG Patrice Alexandre	BAT D 113 rue Lesage 51100 REIMS			
			Madame	SCHMITT Marie Henriette	2 rue du Général Vix 67230 SAND			
			Monsieur	KOENIG Guillaume Michel	26 rue de Molsheim 67310 TRAENHEIM			
			Monsieur	SCHMITT Joseph Michel Fernand	7 rue de Westhouse 67230 SAND			
			Monsieur	SCHMITT Raphael Charles Leon	7 avenue du Gén. De Gaulle 68000 COLMAR			
BENFELD	AI / 16	IAUh1	Madame	WALTER Marie Madeleine	1 Ehl 67230 SAND	75	10,00 €	750,00 €
BENFELD	AI / 17	IAUh1	Monsieur	GERHART Jérôme	5 rue de l'Ecole 67230 SAND	63	10,00 €	630,00 €
BENFELD	AI / 240	IAUh1	Monsieur	ZAHN Jean-Marie Joseph Cyrille	60 chemin de la Marquise 04200 SISTERON	20	10,00 €	200,00 €

2. sur le ban communal de Benfeld, secteur UX2 au PLU de Benfeld, les terrains suivants au prix de 3.200 € par are (soit 32 € par m²) :

Commune	Section / Parcelle*	Zonage PLU	Nom propriétaire	Adresse propriétaire	Surface nécessaire en m ² *	Prix d'acquisition €/m ² *	Prix d'acquisition Total*
BENFELD	1 / 162	UX2	Immobilière GELAIN	255A route d'Epfig 67230 KOGENHEIM	1020	32,00 €	32 640,00 €

3. sur le ban communal de Sand, secteur Nb au PLU, les terrains suivants au prix de 90 € par are (soit 0,90 € par m²) :

Commune	Section / Parcelle*	Zonage PLU	Nom(s) propriétaire(s)	Adresse(s) propriétaire(s)	Surface nécessaire en m ² *	Prix d'acquisition €/m ² *	Prix d'acquisition Total*
SAND	3 / 351	Nb	Association Foncière de SAND	Mairie 67230 SAND	1817	0,90 €	2 019,60 €
SAND	3 / 201	Nb	Association Foncière de SAND	Mairie 67230 SAND	427	0,90 €	

4. sur le ban communal de Sand, secteur Nb au PLU, les terrains suivants aux prix de 250 € par are (soit 2,50 € par m²) :

Commune	Section / Parcelle*	Zonage PLU	Nom(s) propriétaire(s)	Adresse(s) propriétaire(s)	Surface nécessaire en m ² *	Prix d'acquisition €/m ² *	Prix d'acquisition Total*
SAND	3 / 104	Nb	Monsieur Madame	BOOTZ Alfred Arsene DRACH Marie Elisabeth 20 rue du 1 ^{er} Décembre 67230 SAND	1858	2,50 €	6 145,00 €
SAND	3 / 103	Nb			498	2,50 €	
SAND	3 / 102	Nb			102	2,50 €	
SAND	3 / 101	Nb	Madame	HURSTEL Martine 100 Av. de Strasbourg 67400 ILLKIRCH GRAFF.	83	2,50 €	207,50 €
SAND	3 / 100	Nb	Monsieur	BOOTZ Vincent 3A rue de Westhouse 67230 SAND	6	2,50 €	25,00 €
SAND	mars-98	Nb			4	2,50 €	

- d'acquérir, en outre, les parcelles communales suivantes :

1. sur le ban communal de Benfeld, les terrains suivants à l'euro symbolique :

Commune	Section / Parcelle*	Zonage PLU	Nom propriétaire	Adresse propriétaire	Surface nécessaire en m ² *	Prix d'acquisition total
BENFELD	AI / 213	IAUX	Commune de BENFELD	Mairie 3 rue du Château 67230 BENFELD	89	1 €
BENFELD	AI / 215	IAUX	Commune de BENFELD	Mairie 3 rue du Château 67230 BENFELD	87	1 €
BENFELD	AI / 217	IAUh1	Commune de BENFELD	Mairie 3 rue du Château 67230 BENFELD	49	1 €
BENFELD	AI / 222	IAUX	Commune de BENFELD	Mairie 3 rue du Château 67230 BENFELD	6	1 €
BENFELD	AI / 224	IAUX	Commune de BENFELD	Mairie 3 rue du Château 67230 BENFELD	9	1 €
BENFELD	AI / 226	IAUh1	Commune de BENFELD	Mairie 3 rue du Château 67230 BENFELD	4	1 €

2. sur le ban communal de Sand, les terrains suivants à l'euro symbolique :

Commune	Section / Parcelle*	Zonage PLU	Nom propriétaire	Adresse propriétaire	Surface nécessaire en m ² *	Prix d'acquisition total
SAND	3 / 105	Nb	Commune de SAND	Mairie 67230 SAND	7997	1 €

- de verser aux exploitants des terrains concernés les indemnités pour perte de revenu à hauteur de 57,52 € de l'are, les indemnités pour perte de fumure à hauteur de 5,26 € de l'are, et l'indemnité de libération rapide des terrains à hauteur de 14,38 € de l'are, basées sur l'estimation de la Chambre d'Agriculture ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre les acquisitions et le versement des indemnités susvisées ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 30 septembre 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-078

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers titulaires absents : 13 dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 10

**SÉANCE DU
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 13

FINANCES – Décisions modificatives

En fonctionnement, cette DM a pour objet la prise en compte :

- d'une dépense supplémentaire de 10 000 € pour une collecte exceptionnelle de pneus usagés sur le site de KERTZFELD
- d'un ajustement de 2 000 € des crédits du service de la dette dans le Budget annexe ZA GERSTHEIM
- d'une augmentation de 1 096 € de la contribution au Syndicat Mixte Ehn Andlau Scheer, suite à la hausse du budget de ce syndicat
- d'une annulation de 972 € de deux titres de recette émis en double en 2013 dans le Budget annexe CINEMA

En investissement, cette DM a pour objet la prise en compte :

- du montant définitif des subventions attribuées par le Département au titre du programme de construction d'accueils périscolaires, avec une recette supplémentaire de 188 680 € par rapport au montant prévu au budget primitif
- du montant définitif des fonds de concours à verser par les communes, au titre de ce même programme, à hauteur de 25 033 € pour KERTZFELD et 34 533 € pour SERMERSHEIM
- d'une subvention nouvelle de 104 053 € du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour la Maison Intercommunale de l'Enfance à BENFELD
- d'une dépense nouvelle de 4 217 € pour des travaux de revêtement à l'atelier jus de fruits

à ROSSFELD
Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20190925-2019-078-DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

Après délibération le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter les décisions modificatives suivantes :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN				Décisions Modificatives au Budget						
BUDGET	N° DM	SECTION DE FONCTIONNEMENT								
		JUSTIFICATION			DEPENSES		RECETTES			
				Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant	
GENERAL	N° 002	Prise en compte d'une collecte exceptionnelle de 4 000 pneus usagés sur le site de KERTZFELD			6228	Divers	10 000			
		Contribution Syndicat Mixte Ehn Andlau Scheer suite budget du syndicat avec contributions des membres en hausse			65548	Autres contributions aux organismes de regroupement	1 096			
		Prélèvement sur les dépenses de fonctionnement imprévues			022	Dépenses de fonctionnement imprévues	-11 096			
CINEMA	N° 002	Annulation de deux titres de recette de 2013 émis en double ; cette annulation vise à éteindre la procédure de mise en demeure en cours à l'encontre du tiers (Collège du Grand Ried de SUNDHOUSE)			673	Titres annulés sur exercices antérieurs	972			
		Subvention Art et Essai encaissée supérieure à la prévision						7488	Autres participations	972
ZAGERSTHEIM	N° 001	Ajustement des crédits du service de la dette			66111	Intérêts	2 000	7015	Ventes de terrains aménagés	2 000
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				TOTAL DES DEPENSES			2 972	TOTAL DES RECETTES		2 972
BUDGET	N° DM	SECTION D'INVESTISSEMENT								
		JUSTIFICATION			DEPENSES		RECETTES			
				Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant	
GENERAL	N° 002	Travaux de revêtement à l'atelier jus de fruits à ROSSFELD			21318	Autres bâtiments publics	5 045	10222	FCTVA	628
		Notification du 8 juillet 2019 des subventions du Département pour le programme d'accueils périscolaires, pour un montant total de 688 680 € :								
			BP 2019	Montants notifiés						
			Accueil périscolaire à HERBSHEIM	29 700						
			Accueil périscolaire à KERTZFELD	175 900				1323	Subventions du Département	188 680
			Accueil périscolaire à KOGENHEIM	69 880						
			Accueil périscolaire à SAND	163 600						
			Accueil périscolaire à SERMERSHEIM	146 600						
			Accueil périscolaire à WESTHOUSE	103 000						
			Prise en compte du montant définitif des fonds de concours des communes après la notification des subvention du Département						13241	Commune de KERTZFELD
							13241	Commune de SERMERSHEIM	34 533	
	Subvention de la Région (Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural) pour la Maison Intercommunale de l'Enfance (MIE) à BENFELD	0	104 053				1322	Subventions de la Région	104 053	
	Mise en réserve en dépenses d'investissement imprévues (en deça du plafond maximal autorisé de 536 377 €)			020	Dépenses d'investissement imprévues	348 082				
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				TOTAL DES DEPENSES			353 127	TOTAL DES RECETTES		353 127

Pour extrait conforme
 Fait à ERSTEIN, le 30 septembre 2019
 Le Président,
 Jean-Marc WILLER



Accusé de réception en préfecture
 067-200067924-20190925-2019-078-DE
 Date de télétransmission : 07/10/2019
 Date de réception préfecture : 07/10/2019

